



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement

Question écrite n° 111238

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la situation de l'économie touristique en matière de séjours par autocar. Le développement des séjours touristiques par avion, ainsi que l'importante couverture publicitaire qui y est liée, amène souvent l'opinion publique à considérer que les séjours en autocar sont en régression de par leur nombre et ne s'adresse qu'à un public ciblé, celui des seniors. Les professionnels de la branche constatent cependant depuis quelques années un net accroissement de leur chiffre d'affaires, avec une diversification grandissante de leur clientèle, en termes d'âge comme de catégories socioprofessionnelles. L'évolution économique de cette filière semble cependant méconnue, notamment en matière de données chiffrées. Face à cette situation, il souhaite savoir si le ministère dispose d'éléments précis concernant la part de marché des autocaristes dans l'offre de séjours touristique. À défaut il souhaite connaître sa position quant à la mise en place de telles données statistiques, visant notamment à connaître les tendances de développement mais également les possibilités d'appui de ce secteur économique qui contribue de façon directe au maintien de l'économie touristique française de par ses propositions de séjour sur le territoire national et ouvert à tout public.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111238

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6184

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)